

PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Le préfet de la région Aquitaine,
Préfet du département de la Gironde,
Chevalier de la Légion d'Honneur

A R R E T E

portant inscription de l'église Saint-Esprit à LORMONT (Gironde) sur
l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment
l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août
1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du
18 mars 1924 et N° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret N° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des
commissaires de la République de région ;

VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les
monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des
monuments historiques ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du
patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de
travaux ;

LA commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) de la région
Aquitaine entendue en sa séance du 14 septembre 2000 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

CONSIDERANT que l'église Saint-Esprit de LORMONT (Gironde) présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la conservation en raison de la qualité et de la rigueur de son architecture et de l'exemple représentatif qu'elle constitue des églises dites « de proximité »

A R R E T E

Article 1 : Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, dans sa totalité, l'église Saint-Esprit, située Carriet-Sud à LORMONT (Gironde) sur les parcelles n° 72 d'une contenance de 10 a, et n° 74 d'une contenance de 12 a et 35 ca, figurant au cadastre section BC.

Cette église appartient à l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE BORDEAUX, association déclarée le 16 avril 1926 à la préfecture de la Gironde et publiée au Journal Officiel le 11 mai 1926, ayant son siège social 183, cours de la Somme à BORDEAUX (Gironde) et pour représentant responsable monsieur Pierre EYT, archevêque de BORDEAUX, demeurant dans l'immeuble.

Cette association en est propriétaire :

<- pour la parcelle n° 72 par acte passé le 19 janvier 1966 devant maître MIRIEU DE LABARRE, notaire à BORDEAUX (Gironde) et publié au bureau des hypothèques de BORDEAUX (3^{ème} bureau) le 26 février 1966, volume 4734, n°17

- pour la parcelle n° 74 par acte passé le 22 février 1965 devant maître MIRIEU DE LABARRE, notaire à BORDEAUX (Gironde) et publié au bureau des hypothèques de BORDEAUX (3^{ème} bureau) le 17 mai 1965, volume 4573, n°5

Article 2 : Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département concerné, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à BORDEAUX, le

7 DÉC 2000

Le Préfet de Région,

Christian FREMONT

Pour ampliation et par délégation
Le Chai de Bureau



Jacqueline FAVEREAU ALBERTINI